

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 32
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 1

L'an deux mille quatorze et le 10 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 4 décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

Etais absente excusée ayant donné procuration : MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à M.JEAN-MARIE VITRAC).

Etais absent excusé :

M. JOËL FEUILLERAT a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/176

Objet : Modification de la délibération n° 2014/059 relative à la désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement, seuls deux délégués titulaires et deux délégués suppléants peuvent être désignés auprès du Conseil d'Administration du Collège Georges Chaumeton de l'Union.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier la délibération n°2014/059 relative à la désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège et de désigner,

Pour les postes de délégués titulaires :

- Madame Valérie Quoniam-Dourel
- Madame Isabelle Godéas

Pour les postes de délégués suppléants :

- Madame Florence Toulze
- Madame Nathalie Simon-Labric

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ



Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

- Transmis le 12 déc. 2014
- Affiché le 12 déc. 2014